

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1094 promulguant en Côte française des Somalis le décret n° 49-1234 du 28 août 1949

n° 1094

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1854

Vu le décret n° 49-1254 du 28 août 1949

Vu la circulaire ministérielle n° 4522 du 22 septembre 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 49-1234 du 28 août 1949 relatif à la franchise télégraphique des présidents de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.